

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE**

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 29 novembre 2023.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Francis COMBY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Avenant n°2 au contrat de mandat poste aviation BP – Pour information
RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Par délibération 2023-24 du 27 juin 2023, vous avez autorisé le lancement du marché carburant au 1^{er} janvier 2024 ainsi que la prolongation de notre convention de mandat avec BP jusqu'au 31 décembre 2023.

Compte-tenu des délais légaux (demande d'autorisation d'établissement pétrolier de 2 mois), il a été convenu, en accord avec la société BP, de prolonger l'avenant du contrat de mandat ainsi que la convention d'OT relative à l'occupation d'une parcelle de 100 m² jusqu'au 28 février 2024.

Toutes les autres clauses demeurent inchangées.

Le marché de fourniture de carburant aéronautique (MAPA) sera lancé en début d'année.

Aussi, il est proposé au conseil d'administration :

- de prendre acte de la prolongation de l'avenant avec la société BP pour la distribution de carburant
- d'autoriser le directeur à prendre toute disposition pour l'application de la présente délibération.

Pour information
Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

